

ANNEXE 2

FICHE DE SYNTHESE DES « ATELIERS FILIERES »

BILAN SOMMAIRE DES ATELIERS FILIERES AVEC LES OP ET DES RENCONTRES AVEC LES PERSONNES RESSOURCES

Les ateliers filières ont été organisés avec l'appui du CNCR qui avait la responsabilité de l'organisation matérielle, le consultant se chargeant de l'animation. Pour circonscrire les discussions dans le cadre des termes de référence, un questionnaire indicatif avait été préparé au préalable, sur lequel les participants devaient réfléchir avant la tenue de l'atelier.

L'essentiel des fédérations et unions d'Organisations de Producteurs évoluant dans le secteur primaire était représenté dans ces ateliers.

1. LA TENUE DES ATELIERS

Le calendrier des ateliers ainsi que les structures participantes sont présentés ci-dessous :

Le 18 Novembre 2003, au siège de CNCR, atelier pour le sous-secteur élevage avec : DINTEL, UNCES, FNGIE, ANAPES, ADENAS, UNAS, FONGS, FNGPF, MDE, FAPA, UNOES.

Le 19 Novembre 2003, au siège de FENAGIE-PECHE, atelier filière pêche artisanale avec : CONIPAS, CNPS, FENATRAMS, FENAMS, UNAGIEMS

Le 19 Novembre 2003, au siège de l'UNCEFS à Pikine atelier foresterie avec : UNCEFS

Le 20 Novembre 2003, au siège de CNCR, atelier filière riz avec : FPA, FEPROBA, FNGPF, FONGS (KOLDA et ZIGUINCHOR).

Le 21 Novembre 2003, au siège de CNCR, atelier filière horticulture avec : FENAGIE/H, UNPM, FPMN, AUMN, FNGPF, REPROH, FEDRATION DES BANANIERES.

Le 22 Novembre 2003, au siège de CNCR, atelier filière arachide avec : UNCAS, CCPA, FONGS, FNGPF, UGIE/SEPCA-EGAS.

Le 5 Décembre 2003, au siège de CNCR, atelier filière céréales locales avec : CICL, FEDERATION DES MAISICULTEURS, FONGS, FNGPF, UNCAS.

Le 13 Décembre 2003, au siège de CNCR, atelier filière coton avec : FNPC (FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE COTON).

Après le mot de bienvenue du représentant du CNCR le consultant explique largement en langue nationale Ouolof les termes de référence (qui sont systématiquement distribués aux participants) et les objectifs de l'étude en les situant dans le contexte plus large du PSAOP.

Les fiches détaillées de compte-rendu de ces différents ateliers figurent dans l'annexe 3 du présent document.

2. L'ABONDANCE DE LA DOCUMENTATION SUR LES OP

L'abondante documentation que nous avons consultée sur les OP et leurs structures faitières ainsi notre propre connaissance du milieu nous avaient déjà édifiés sur les problèmes d'organisation du secteur.

Le premier point de l'ordre du jour de chaque atelier, à savoir « présentation de la structuration et du mode de fonctionnement de la filière » a largement confirmé cette

opinion : même les filières qui semblent officiellement mieux structurées avec une interprofession ont des problèmes d'organisation et surtout de vision commune de leur filière. On peut citer le cas de la filière riz qui pose des problèmes et des visions différentes selon qu'on considère la riziculture familiale tournée vers l'autoconsommation en Casamance ou les périmètres autogérés de la Vallée qui évoluent vers une agriculture de type entrepreneurial. De même les OP estiment que les fournisseurs d'intrants vendent leurs produits à beaucoup de producteurs d'autres filières et leurs intérêts ne sont pas spécifiques à une interprofession en particulier.

Ces problèmes organisationnels des OP et des filières empêchent la prise en compte correcte de leurs intérêts dans l'interprofession quand celle-ci existe formellement. Les producteurs estiment souvent que les autres collègues sont plus favorisés notamment dans la captation des marges. Il s'agit principalement, selon eux, des intermédiaires comme les commerçants, les transporteurs, certains exportateurs et industriels. Par exemple les producteurs de riz de la Vallée critiquent certains commerçants et transporteurs qui, tout se considérant comme membres de l'interprofession, ne font rien pour promouvoir le riz local.

A titre d'exceptions parmi d'autres il faut noter deux exemples de fédérations bien structurées et qui fonctionnent de façon satisfaisante : la Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE/PECHE) et la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC). On verra que dans les fédérations et unions d'OP bien organisées et qui fonctionnent de façon démocratique les cotisations ou/et les prélèvements fixés sont recouverts correctement.

Une des conditions de réussite du FNDR et de son appropriation par les producteurs dépend de la résolution des problèmes d'organisation. Le PSAOP avait bien « perçu » cet aspect en faisant de l'appui aux OP une des composantes essentielles du Programme. Nous recommandons que ce volet soit renforcé dans le FNDR.

Il nous semble important aussi que les principes et les règles de fonctionnement des interprofessions soient organisés par un acte réglementaire ou législatif (la loi d'orientation agricole pourrait dessiner les grandes lignes).

3. UNE ADHESION FORTE ET ENTHOUSIASTE A L'IDEE DU FNDR

Les ateliers filières ont montré que les OP adhèrent fortement et de façon enthousiaste à l'idée du FNDR. Il n'a été pas noté une seule opinion défavorable à la création de ce fonds. Un représentant d'une organisation d'éleveurs de Matam a commencé son intervention par ce mot : « une idée de projet qui commence par demander l'avis des producteurs à la base est vraiment importante et suscite notre espoir ».

4. PROBLEMATIQUE DU CHAMP D'INTERVENTION DU FNDR

Dans le questionnaire préparatoire aux ateliers comme dans l'exposé des termes de références de l'étude, nous avons pris le soin de bien préciser que le Fonds va financer essentiellement le conseil agricole et rural, la recherche agricole et agro-alimentaire et enfin l'appui aux organisations de producteurs.

L'atelier coton a insisté pour que la prise de participation dans le capital de certaines sociétés puisse être financée par le FNDR. En plus du cas de l'ANCAR dont la prise de contrôle par les OP est explicitement prévue dans le PSAOP d'autres ateliers ont proposé que le FNDR aille plus loin dans ce sens. Exemple, en étant présentes significativement dans le capital de certaines institutions de financement comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole les OP pourraient influencer l'orientation du financement vers des besoins que le FNDR ne peut financer.

En effet, bien qu'on ait fortement souligné que le FNDR ne s'intéressera qu'aux trois domaines évoqués ci-dessus, les participants aux ateliers ont expliqué longuement que l'une

des contraintes majeures du secteur primaire est la difficulté que les producteurs rencontrent pour accéder au financement, notamment des intrants et du matériel. Cette préoccupation est commune à la pêche (matériel de pêche, carburant, pièces détachées), à l'élevage (aliments du bétail, produits vétérinaires), à la foresterie et à l'agriculture au sens strict.

Nous avons longuement expliqué pourquoi le FNDR, d'après les termes de référence, ne devra pas s'occuper des problèmes suivants : le financement des investissements, de la production, des fonds de garantie, de calamité, de bonification :

Les investissements structurants tels les grands barrages et aménagements sont exclusivement du ressort de la puissance publique. Ils concernent les générations actuelles et futures ; leur financement est assuré par des emprunts sur longues périodes et ceux-ci sont remboursés par ces mêmes générations.

Le financement de la production, en particulier l'achat d'intrants et de matériel agricole, de pêche, est assuré actuellement par des organismes comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) créée spécialement en 1984 dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Les sections villageoises des coopératives, les GIE et les autres organisations de producteurs doivent théoriquement accéder plus facilement au financement de la CNCAS. A côté de la CNCAS, s'est développé le système financier décentralisé (SFD), composé essentiellement des mutuelles d'épargne et de crédit qui apportent plus de souplesse dans les conditions de crédit en plus de la proximité au producteur. Les lignes de crédit de certains projets permettent aussi de mobiliser des financements pour la production.

En 1997 l'Etat avait trois projets de décrets pour les fonds de garantie, de bonification et de calamité. Bien que n'étant pas signés une partie des dispositions de ces projets de décrets fonctionne depuis lors avec les ressources exclusives du budget de l'Etat.

Des réflexions sont en cours au niveau des services compétents de l'Etat pour prendre en charge ces quatre problèmes : le financement de la production et la problématique des trois fonds en cours examen par une « étude pour la mise en place d'un système de financement durable du monde rural » et une autre « étude sur l'assurance agricole ».

Les niveaux de financement en jeu pour ces quatre domaines sont tels que la viabilité du FNDR serait compromise à moyen terme. En effet le cumul des besoins annuels de financement de la production de tout le secteur primaire peut être estimé sommairement au voisinage de 70 milliards. Si l'on fait une hypothèse d'une mauvaise année agricole sur quatre (sécheresse et calamité) et le risque de non remboursement des crédits, le problème de reconstitution des ressources se posera très rapidement.

Après toutes ces restrictions on peut se demander si l'appellation de Fonds National de Développement Rural est la meilleure dénomination, puisque ce fonds ne s'occupera que du financement de :

la recherche agricole et agro-alimentaire,

du conseil agricole et rural,

de l'appui aux Organisations de Producteurs,

et éventuellement de prises de participation dans des sociétés jugées stratégiques.

En Côte d'Ivoire ou la même expérience est tentée, l'organisme est appelé FIRCA : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole. Cette dénomination est plus conforme à l'objet social du fonds. Cependant pour des raisons de commodité nous pensons qu'il convient de conserver le nom de FNDR qui est le vocable utilisé par le CNCR depuis près de dix ans pour désigner ce projet. Pour les utilisateurs, peu familiarisés avec les sigles, le statut quo est préférable.

5. LA PROBLEMATIQUE DES PRELEVEMENTS ET DES RESSOURCES DU FNDR

Comme elles l'ont exprimé dans l'étude sur le financement de l'ANCAR, les OP considèrent qu'on leur prélève déjà beaucoup. Le président de la Fédération Nationale des GIE d'Elevage estime par exemple « qu'on nous prélève plus qu'on ne nous donne ».

Nous leur expliquons que l'Etat ne peut pas redistribuer exactement à chaque secteur ou sous-secteur de l'économie tout ce qu'il lui prend parce qu'entre autres il doit faire face aux charges des secteurs non productifs directement : éducation, santé, justice, sécurité, etc....qui sont des services fournis aussi aux producteurs comme à tous les citoyens. Donc un arbitrage est fait par les autorités du pays pour l'allocation des ressources mais cet arbitrage doit être précédé par une large concertation à laquelle les producteurs prennent une part active depuis que l'Etat n'a plus tout à fait l'exclusivité de la définition de la politique agricole.

Le PSAOP prévoit, et les OP demandent, que les prélèvements opérés actuellement sur le secteur primaire soient cogérés par l'Etat et les producteurs. Si l'utilisation partielle de ces prélèvements dans le cadre du FNDR permet de réaliser des progrès visibles de productivité, les OP estiment qu'il n'y aura aucune difficulté à lever des cotisations ou des prélèvements supplémentaires. La Fédération Nationale des Producteurs de Coton cite par exemple le prélèvement actuel de 5 FCFA par kg de coton commercialisé et qui sont utilisés de façon transparente comme suit :

- 1 F pour alimenter un compte de garantie du crédit de campagne (entre 3 et 4 milliards) contracté auprès de la CNCAS,
- 1 F pour indemniser le gestionnaire du magasin du GPC (Groupement de Producteurs Cotonniers qui est l'OP de base de la FNPC),
- 1 F pour rémunérer l'agent d'encadrement appelé ici RTPC « Relais Technique de Production Cotonnière » qui est technicien villageois membre du GPC chargé de la formation des producteurs, des statistiques, des essais,.....
- 1 F pour la location de bascule,
- 1 F pour la manutention.

D'après la FNPC la retenue des 5 francs à la commercialisation ne pose aucun problème parce que tout le monde voit son utilité. Il en serait de même pour le FNDR si on apporte la preuve de son efficacité.

La FENAGIE-PECHE donne l'exemple de la cotisation de 1000 francs qu'acquittent ses 16 000 membres sans problèmes.

Dans la filière arachide, pour mettre sur pied un fonds de calamité les producteurs avaient accepté de participer à l'alimentation de ce fonds par un prélèvement de 2 francs par kg d'arachide. Ce prélèvement s'est élevé à 573 millions pour la campagne 1995/96. Mais ni l'Etat ni les bailleurs de fonds n'avaient apporté leurs contributions. Aussi le projet a été

abandonné au profit d'un projet fonds de calamité multi produit, toujours en gestation au niveau de l'Etat.

Les producteurs insistent sur le fait qu'il faut tirer les leçons des expériences inachevées de ce genre. L'exemple des coopératives illustre leurs préoccupations. Des années 60 jusqu'à la fin des années 70, les coopératives drainaient des ressources importantes provenant :

des parts sociales souscrites par à la base par les membres (à l'époque tous les producteurs étaient obligatoirement membres),

les importantes marges que les coopératives tiraient du monopole de la commercialisation primaire de l'arachide.

Or pendant cette période (1960-1983) les coopératives étaient sous la tutelle de l'Etat (Direction de la Coopération). Une partie de ces sommes appartenant aux producteurs a disparue lors de la liquidation de l'ONCAD (Office national de Commercialisation et d'Assistance au Développement) et de la BNDS (Banque Nationale pour le Développement du Sénégal).

Des 86 milliards prélevés en 2002 une proportion importante, environ 53%, provient des taxes et droits à l'importation, donc supportés in fine par le consommateur final. Cette proportion n'affecte pas directement le revenu des producteurs même s'ils sont aussi consommateurs. A contrario, il s'avère que les prélèvements présentés dans les tableaux de la seconde partie du document, sont loin de refléter tous les prélèvements qui frappent les productions du secteur primaire. Les ateliers ont permis, d'identifier d'autres sources de prélèvements.

Ces prélèvements sont toutefois difficiles à évaluer dans l'état actuel de l'appareil statistique et de l'organisation administrative. Citons les taxes locales et municipales dans les marchés. En milieu rural ces taxes sont payées lors des marchés hebdomadaires pour toutes les ventes effectuées par les producteurs. Il en est de même au niveau des foirails et au niveau des certains quais de débarquements des produits halieutiques. La difficulté à évaluer ces prélèvements s'explique d'une part, par le fait que la taxe est souvent acquittée par le producteur ou le « bana-bana » pour plusieurs produits et, d'autre part, par l'atomisation des quantités échangées et le nombre impressionnant de ces lieux d'échange (qui peuvent ne pas être un marché organisé).

A l'entrée de certaines villes les produits agricoles, comme toutes les marchandises paient certaines taxes dont on a souvent du mal à trouver les textes réglementaires qui les régissent. Ainsi au pont Noiro, à l'entrée sud de Kaolack les participants de l'atelier céréales nous ont rapporté les taxes suivantes perçues pour la municipalité :

- 150 FCFA par sac de 50 à 100 kg (au jugé),
- 50 FCFA pour le sac de fanes d'arachide,
- 5 000 FCFA pour une camionnette de pastèques,
- 6 000 FCFA pour le camion de 10 tonnes de fanes,
- 1 000 FCFA pour une charrette de fanes.

A Bargny, à l'entrée de banlieue de Dakar ces taxes sont les suivantes :

- 12 000 FCFA pour les camions de 10 tonnes de produits,
- 24 000 FCFA pour 20 tonnes,
- 36 000 FCFA pour 30 tonnes.

Les éleveurs rapportent qu'un bovin « importé » du Mali supporte une taxe de 16 000 francs.

Les Organismes de Producteurs demandent qu'une partie des prélèvements contrôlée directement par l'Etat servent dans un premier temps de ressource de base au FNDR. Au fur et à mesure que le FNDR fera ses preuves et que les OP résoudront progressivement leurs problèmes d'organisation, elles augmenteront leur participation financière par une hausse des taux de prélèvements existants ou par l'instauration de nouveaux prélèvements ou cotisation.

Les OP demandent aussi qu'on étudie les modalités de participation des collectivités locales qui prévoient par les réformes en gestation d'augmenter la pression fiscale qui touchera inévitablement le secteur primaire (taxes municipales et taxes au niveau des marchés ruraux).

6. LA PROBLEMATIQUE DE LA REPRESENTATION DU MONDE RURAL AU SEIN DU FNDR

A l'unanimité des ateliers le **CNCR** a été proposé pour représenter le monde rural dans les organes de gouvernance du FNDR.

Par ailleurs, tous les ateliers ont proposé que les quatre groupes suivants soient les membres de base du FNDR :

L'Etat du Sénégal à travers les ministères en charge de : l'économie et finances, l'Agriculture et l'hydraulique, l'élevage, la pêche, l'environnement et la Primature.

Le monde rural à travers le CNCR ; ce dernier, en concertation avec les fédérations et les unions d'OP trouvera un consensus pour choisir de façon équilibrée les représentants qui reflètent la diversité du secteur primaire : horticulture, agriculture, élevage, pêche, foresterie, artisanat rural.

Les collectivités locales à travers l'Association Nationale des Conseillers ruraux et les conseils régionaux.

Les opérateurs privés travaillant avec le secteur primaire.

Par cette proposition faite et acceptée à l'unanimité, les Organisations de Producteurs contournent les difficultés organisationnelles qu'elles rencontrent à tous les niveaux. Elles prouvent aussi leur forte adhésion au CNCR. C'est enfin un hommage au CNCR qui est le porteur déterminé de cette idée de FNDR peu de temps après sa naissance en 1993. Cependant il est précisé qu'à l'instar de l'ASPRODEB, le FNDR intéressera tous les producteurs qu'ils soient membres ou non du CNCR.

Tous les ateliers, sauf celui de la pêche, ont demandé la majorité des voix pour le monde rural. Au niveau de l'interprofession de la pêche, les producteurs ont proposé qu'on leur octroie 40% des voix, sachant, d'après eux, qu'ils auront toujours les voix des collectivités locales en leur faveur. Nous ajoutons qu'une répartition trop déséquilibrée des pouvoirs au sein du FNDR risque d'être source de démotivation de certains membres.

Les OP ont demandé aussi que les bailleurs, contributeurs au départ à titre transitoire, soient admis comme observateurs dans les organes du FNDR.

Enfin elles proposent que les organes d'exécution soient légers et qu'il soit fait appel à candidature sous la supervision d'un cabinet.

7. LES PREMIERES RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES BAILLEURS DE FONDS

Nous avons rencontré un certain nombre de personnes et de structures parmi lesquelles les services des ministères (Economie et Finances, Agriculture et Hydraulique, Pêche, Elevage, Environnement et Protection de la Nature). Parmi les bailleurs de fonds citons la Délégation de l'Union Européenne, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (France), l'Agence Française de Développement, le PNUD, la Mission de la Banque Mondiale, la CNCAS.

L'idée d'un fonds tel que le reflètent les termes de référence de l'étude est généralement considérée comme pertinente, surtout dans le cadre du PSAOP. Il faut commencer par associer le producteur à la gestion des prélèvements actuels. Nous n'avons pas noté d'opposition formelle.

Une structure au niveau du Ministère de la Pêche s'interroge sur la pertinence d'inclure la pêche dans le FNDR à cause de la spécificité de ce sous- secteur. Dans l'atelier filière pêche nous avons vérifié si les OP de la pêche artisanale partageaient ce sentiment ; leur réponse est non. Le PSAOP qui est le « projet mère » inclut bien la pêche ou la démarche participative est suivie de la même façon.

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, il est demandé de tenir compte des projets majeurs en cours : la Loi d'Orientation Agricole, le Programme National de Développement Agricole, la réforme foncière. Nous pensons que tous ces programmes et projets sont en gestation avec des concertations en cours ; les contours définitifs ne sont pas encore arrêtés. Or le PSAOP est un programme qui est déjà en exécution. Néanmoins nous suivons les réflexions menées à ces niveaux pour les prendre en compte.

Nous avons noté avec intérêt l'expérience qui démarre au Fleuve sur les Centres de Gestion de l'Economie Rurale (CGR) avec la coopération française. Il s'agit de la continuation de l'étude financée par l'AFD sur les Centres de Prestations de Services (CPS) dans la zone arachidière.

8. CONCLUSIONS

A l'issue de ces premières rencontres avec les Organisations de Producteurs, les personnes ressources des ministères et les partenaires au développement, il était possible de tirer les premières conclusions suivantes :

Dans le cadre de l'exécution encours du PSAOP, projet majeur qui inaugure une démarche participative novatrice, la création d'un Fonds National de Développement Rural est pertinente pour les principales parties prenantes.

Des montants importants sont prélevés du secteur primaire qui reçoit parallèlement des financements importants de l'Etat via son budget (d'investissements et de fonctionnement) et la coopération avec les bailleurs de fonds.

Pour accompagner la démarche participative dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles le FNDR sera l'instrument de cogestion des prélèvements consacrés au secteur primaire.

Le FNDR réunira l'Etat, le monde rural à travers le CNCR (avec une représentation équilibrée des OP, des sous-secteurs du primaire et des zones agro écologiques), les collectivités locales et le secteur privé.

La répartition des pouvoirs à l'intérieur du FNDR fera l'objet de discussions dans la suite de l'étude et lors du montage qui sera proposé. Pour l'instant seul le monde rural a fait connaître ses prétentions. A l'instar de ce qui se passera pour l'ANCAR les OP demandent la majorité dans les divers organes de décision du FNDR, les organes d'exécution devant faire appel aux compétences sur le marché et de façon indépendante.

FILIERE " Pêche artisanale "

Atelier sur la filière pêche artisanale

Date : le 19 Novembre 2003

Lieu : siège FENAGIE PECHE

Horaire des travaux : 8 h – 14 h / 14h 30 – 16 h

Président de séance : Samba GUEYE

Rapporteur : Alassane SECK

Fédérations et unions représentées : CONIPAS, FENAGIE-PECHE, FENATRAMS, FENAMS, CNPS, UNAGIEMS. (voir liste des cycles à la fin).

Après la présentation de l'ordre du jour et la désignation du président et du rapporteur, Mr Samba Guèye en sa qualité de secrétaire général du CNCR a présenté quelques mots de bienvenue. Il a saisi l'occasion pour rappeler les objectifs du PSAOP, l'origine du projet sur le FNDR et ses objectifs premiers par rapport aux exigences du monde rural. Il a rappelé également que le FNDR est une demande du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR).

Ensuite pour terminer il présente le cabinet SOFRECO représenté ici par Mr. Fallou DIEYE et qui la charge de l'étude avec les cabinets ADIRA et BISS.

Il revient ensuite à Mr DIEYE de faire une présentation des termes de références de l'étude. Il rappelle qu'une étude est aussi déjà réalisée sur le financement de l'ANCAR et que la présente étude en est une sorte la suite. Il n'a pas manqué également de rappeler les orientations du PSAOP, et les différentes phases de réforme des institutions d'appui aux OP et son système d'appui basé sur les principes suivants :

- ♦ L'offre de services doit répondre à une demande des OP et de leurs membres
- ♦ Le caractère compétitif et concurrentiel de l'offre de services
- ♦ La redevabilité en terme de qualité et de résultats des prestataires de services
- ♦ Le financement par les OP de tout ou partie des services rendus et de certaines institutions d'appui au développement agricole et rural

Ensuite un débat fort riche a permis de retenir les points suivants :

La présentation de la structuration et du mode de fonctionnement de la filière, fait état de l'importance du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), structure mise en place par les différentes organisations faîtières du secteur de la pêche avec l'appui de ANCAR.

Les OP du secteur sont d'accord pour que le CONIPAS représente leurs intérêts. L'implication très importante des femmes dans ces différentes organisations a été signalée. Par ailleurs la structuration pyramidale des OP permet la prise en compte à la base des organisations locales non membres de ces différentes fédérations nationales.

Pour ce qui est de la création du FNDR, le principal argument en faveur du FNDR peut s'illustrer dans le cadre du conseil agricole et rural :

Le FNDR doit être considéré comme une composante du PSAOP et complète ce programme en ce qu'il assure sa pérennité. Il faut que les OP payent ou participent aux services qui leur sont rendus, à cet effet il est prévu que les OP deviennent à terme majoritaire (51 %) dans le capital de l'ANCAR. Dans ce cas il faudra un financement pérenne du système d'appui et d'accompagnement. Le FNDR peut être cet instrument. Le même raisonnement peut être fait pour la recherche agricole et agro-alimentaire et l'appui aux Organisations de Producteurs.

Par ailleurs, les participants ont noté le fait que le financement du Développement Rural ne peut pas éternellement venir de l'extérieur. Il faut une souveraineté dans le choix des investissements à réaliser dans le secteur. Le développement rural doit s'adosser sur une base pérenne.

La mise en place du fonds se fera par étape, progressivement. Les activités à financer par le fonds seraient principalement:

- les activités de conseil agricole et rural
- la recherche agricole et agroalimentaire
- l'appui aux organisations de producteurs

Cependant les participants ont souligné la nécessité de prendre en compte pour le secteur de la pêche, dans d'autres programmes, les préoccupations suivantes qui pourraient être exclues du FNDR:

1. Le financement des investissements (hors investissements structurants qui sont du ressort de l'Etat)
2. La mise en place d'un fonds de garantie
3. La mise en place d'un fonds de calamité
4. La mise en place d'un fonds de bonification

Pour ce qui est de son mode d'organisation et de fonctionnement, il a été retenu l'idée de voir d'abord la constitution possible de la structure. Ainsi il est retenu la structuration suivante :

A / - Une Assemblée générale qui sera composée de 50 membres répartis comme suit :

1. Représentants monde rural (20 membres): CNCR (Pêche, horticulture, élevage, foresterie, agriculture, artisanat)
2. Etat (15 membres): Les ministères (finances, agriculture, pêche, élevage, environnement, chargé de la famille, Primature)
3. Secteur privé (5 membres) liés au secteur primaire
4. Association Nationale des Conseillers Ruraux (ANCR) (10 membres)

B/ - Le conseil d'administration qui aura un nombre de 15 membres répartis comme suit :

Organisations de Producteurs : 6
Etat : 4
ANCR : 3

Le privé :

2

A la suite de ces propositions il a été retenu la forme juridique suivante : **Association d'utilité publique**

Sur le chapitre des prélèvements les participants ont demandé que les divers prélèvements opérés sur le secteur primaire soient restitués en partie à travers le FNDR. Ils demandent également que les financements issus des accords de pêche et des licences puissent servir en partie à alimenter le FNDR.

En outre les sources possibles de prélèvements futurs peuvent porter sur le matériel de pêche. Une rétrocession d'une partie des financements destinés au développement du secteur dans le cadre de projets ou programmes est également envisageable pour alimenter le fonds.

Pour information certaines OP procèdent chaque année à des ventes de cartes de membre (FENAGIE pêche, UNAGIEM, etc...).

Concernant les cotisations, les participants acceptent la solidarité pleine et entière entre filière pour la constitution et la répartition des ressources du FNDR.

Après discussion le rapport a été adopté et validé.

Liste des cycles des fédérations et unions présentes à l'atelier :

CNPS : Collectif National des Pêcheurs du Sénégal

CONIPAS : Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanal du Sénégal

FENAGIE-PECHE : Fédération Nationale des GIE de Pêche

FENAMS : Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal

FENATRAMS : Fédération Nationale des Transformatrices et Micromreyeuses
du Sénégal

UNAGIEMS : Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél/Cel
Abdoulaye Diouf	CNPS	Pêcheur	8368184
Samba Guèye	FENAGIE PECHE	Secrétaire Génér.	8244874
MMouhamadou Kandji	FENAGIE PECHE	Présid.groupem	6581375
Alassane Seck	FENAGIE PECHE	A AT FENAGIE	5413091
EEL H. Abdoulaye Fall	FENAGIE PECHE	Président	5631179
Fallou Diéye	SOFRECO	Chef de mission	6442399
Takha Samb	FENAGIE PECHE	Adm et Finances	6445545
Khaly Sylla	ANCAR	TS	6351506
Babacar Fall	FENAGIE PECHE	Pêcheur	8321100
Mamadou Niass dit Lamine	CNPS	Appui Technique	5361891
Abdoulaye Samba	FENAGIE PECHE	Appui Technique	6460800
Babacar Ndiaye	FENAMS	Secrétaire Génér.	6337972
Makane Guissé	ANCAR/Dakar	Directeur Régional	6412227
Khalifa Mbaye	FENAMS	Mareyeur	

L'ATELIER FILIERE « FORESTERIE »

Président de l'atelier : Abdoulaye SOW, Président UNCEFS

Rapporteur : Seydou SOW, Administrateur du FAR (Fonds d'Appui à la Reforestation)

La filière dite « foresterie » s'est réunie le Mercredi 19 Novembre 2003 à 10heures à son siège social pour réfléchir sur la faisabilité du Fonds National de Développement Rural.

Etaient présents, les responsables du CNCR, les consultants et l'organisation faîtière UNCFS et ses différents démembrements (cf. liste de présence) .

Après l'ouverture officielle de la séance de travail, le choix du Président et du Rapporteur de l'atelier, et la présentation des termes de référence de la mission par les consultants, les participants se sont prononcés sur les points ci-après.

1. **Concernant la structuration, le mode d'organisation et de fonctionnement de leur filière**, ils estiment que :
 - a) la filière est structurée de la base au sommet et regroupe l'ensemble des acteurs qui évoluent dans la foresterie : charbon de bois, bois d'œuvre, fruits forestiers, etc. ..
 - b) les quotas d'exploitation jouent un rôle important dans la filière et sont négociés avec les communautés rurales en concertation avec le Ministère de tutelle.
 - c) le schéma de coupe et de cueillette est toujours exécuté en concertation avec les villages et les techniciens des ministères.
 - d) il existe un FAR(Fonds d'Appui à la Reforestation) qui permet à la filière de participer au défrichement , au reboisement, et au nettoyage des pare-feux.
 - e) Les instances dirigeantes sont renouvelées tous les 04 ans de manière démocratiques
2. **Concernant la création du FNDR**, la filière partage le consensus avec les autres filières sur la nécessité de créer le FNDR pour permettre aux OP de mieux maîtriser le financement des services dont ils ont besoin.

Le transfert au FNDR d'une partie des prélèvements effectués par l'Etat permettrait une plus grande transparence de l'utilisation publique des ressources dégagées sur le secteur.

3. **Concernant les activités à financer par le FNDR**, les participants ont approuvés, comme dans les autres filières, les choix présentés dans les TDR de la mission, à savoir :
 - le conseil agricole et rural,
 - la recherche
 - l'appui aux OP dont la formation professionnelle continue
 - la prise de participation dans entreprises stratégiques pour les OP.

A propos d'un éventuel fonds de calamités, il y a un consensus pour trouver qu'il faut l'organiser à part. En effet, il nécessite beaucoup de moyens qui ne peuvent être fournis que par l'Etat. Il faut donc l'institutionnaliser à côté du FNDR pour éviter de le fragiliser financièrement en cas de catastrophes naturelles.

4. **Concernant les modes d'organisation et de fonctionnement du FNDR**, ils estiment que le CNCR doit en constituer le noyau dur ; chaque filière du CNCR doit être représentée à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration ; l'administrateur du FNDR doit être désigné par les producteurs ; les autres regroupements agro-industriels et les commerçants doivent être représentés.
5. **Concernant les prélèvements et les taxes**, la filière estime que le Fonds Forestier dont ils ne perçoivent pas l'utilisation de manière transparente pourrait être reverser au FNDR. Les représentants de la filières seraient prêts en outre à reverser 25% de leur FAR (Fonds d'Appui à la Reforestation) au FNDR. Il faut rappeler que ce fonds est constitué par les OP de la filière et géré par eux de manière autonome. En plus ils estiment que 25% au moins des sommes prélevées dans une filière doivent servir à financer ses activités. Par ailleurs les recettes des structures financées par le FNDR (ISRA,ITA, ANCAR,etc...) doivent revenir à celui-ci.
6. **Concernant l'instauration d'une cotisation** pour alimenter le FNDR, les représentants de la filière suspendent leur accord pour le moment : ils estiment qu'il faut attendre que le FNDR fonctionne et que ses résultats soient visible auprès des OP.

La réunion a été clôturée par le Président, après les remerciements adressés au nom de tous, aux responsable du CNCR et aux consultants.

**Le rapporteur
SEYDOU SOW**

**UNION NATIONAL DES COOPERATIVES DES
EXPLOITANS FORESTIERS DU SENEGAL**

(U.N.C.E.F.S.)

Tél/ Fax : (221) 834-70-21 BP 18 155 Bis Tally Bou Mag- Pikine DAKAR

E- mail : uncefs sentoo.sn

Le PRESIDENT,

Dakar le 19 Novembre 2003

Feuille de présence Atelier étude de faisabilité
du Fonds National de Développement Rural(FNDR)

Prénom & Nom	Fonction / structure	Emargements
Abdoulaye SOW	<u>Pdt</u>	
Maguette NDIAYE	<u>U.R.Dakar</u>	
Mbaye Ngoné SOW	<u>Coop</u>	
El hadji Ousmane SOW	<u>Mbaye Noflaye</u>	
Ibrahima GADIAGA	<u>Sam II bis</u>	
Yoro DIALLO	<u>Hamdalaye II</u>	
Mamadou Ciré BARRY	GIE Thillé Thiaroye	
Cheikh Tidiane DIOP	Président dk(GIE Bokk yakar)	
Cheikh Tidiane NDIAYE	<u>GIE Mbaye et famille</u>	
Aliou GADIAGA	Secrétaire administratif régional	
Pape SOW	<u>Sam II Bis</u>	
Momar NDIAYE		
El hadj Babou THIAM	<u>Coop Niani</u>	
El hadj Malick SECK	<u>Coop. Bamba Moussa</u>	
Alimatou SDIBE	<u>ECUD</u>	
Mama SOW	<u>S.P UNCEFS</u>	
Modou MBACKE	<u>GIE Fournisseur Bois</u>	
Younoussa SALL	Socé, forme	
Mor FEDIOR	<u>Thillé Thiaroye</u>	

FILIERE " Elevage "

Atelier sous secteur Elevage

Date : le 18 Novembre 2003

Lieu : siège du CNCR

Président de séance : El Hadji Malick Sow (président FENAGIE-ELEVAGE)

Rapport : Mamadou Ngom

Le président ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à tous les participants ; il demande à l'assistance de formuler des prières pour le succès des travaux et pour tous les participants.

Le président passe ensuite la parole aux consultants qui animent l'atelier. Au nom de ceux-ci Mr Fallou Diéye du groupement des cabinets SOFRECO/ADIRA/BISS rappelle le cadre général du Programme Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) ainsi que les principes directeurs qui le régissent. Il explique les termes de références l'étude et ce que l'on attend de l'atelier.

Le président donne ensuite la parole à chaque participant pour se présenter ainsi que sa structure (point 3 de l'ordre du jour).

Les fédérations et unions suivantes ont participé aux travaux de l'atelier :

- ADENA : Association pour le Développement de Namerel et villages environnants
- ANAPES : Association Nationale des Pasteurs et Eleveurs du Sénégal
- DINFEL : Directoire National des Femmes en Elevage
- FAPA
- FENAGIE-ELEVAGE : Fédération Nationale des GIE d'Elevage
- FNGPF : Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine
- FONGS : Fédération des ONG du Sénégal
- MDE : Maisons des Eleveurs
- UNAS : Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal
- UNCE : Union Nationale des Coopératives d'éleveurs
- UNOES : Union Nationale des Organisations d'éleveurs du Sénégal

L'élevage est un sous-secteur du secteur primaire. Il est composé de cinq filières : bétail-viande, cuirs et peaux, lait, apiculture, aviculture ; on pourrait ajouter le cheval et les courses hippiques.

Ces filières sont des organisations qui vont de la base jusqu'au niveau national. Cependant le sous-secteur n'a pas encore une organisation interprofessionnelle qui englobe toutes les filières.

Pour la création du FNDR, les participants trouvent l'idée pertinente et y adhèrent tous. Une des raisons avancées est que le FNDR peut permettre de maîtriser le financement du sous-secteur et assurer la pérennité de celui-ci (point 4 de l'ordre du jour).

Sur la question des prélèvements l'atelier estime qu'il y en a beaucoup. Ils estiment que l'élevage en supporte plus que les autres sous-secteurs. Malgré cela l'élevage reçoit beaucoup moins de crédits. La liste exhaustive ne peut pas être dressée parce qu'il y a des prélèvements qui ne sont réglementés.

Il est proposé que le Ministère de l'Elevage mène une enquête pour dresser la liste complète de ces prélèvements.

Les participants acceptent le principe de nouveaux prélèvements si le fonds montre son efficacité ; néanmoins ils doivent être de niveau faible et équitable entre agriculture et élevage.

Les participants pensent que de nouveaux prélèvements et l'instauration de cotisations seront nécessaires pour amener les producteurs à s'approprier le FNDR.

Au titre des activités à financer par le Fonds National de Développement Rural l'atelier est d'accord sur les points suivants :

- Le conseil agricole et agro-industriel
- La recherche agricole et agro-alimentaire
- L'appui aux Organisations de Producteurs (OP), dont la formation professionnelle continue.
- prise de participation dans les entreprises stratégiques pour les OP
- la durabilité des systèmes familiaux de production : Fond de calamités, fond de garantie, etc..

Concernant le fond de calamité, il faut l'organiser à part parce qu'il nécessite beaucoup de moyens qui ne peuvent être fournis que par l'Etat.

Pour le mode d'organisation et de fonctionnement du FNDR (point 6 de l'ordre du jour) l'atelier propose ce qui suit :

- a) Les membres du FNDR sont : les OP à travers leur fédération, les agro-industrie, et les banques agricoles.
- b) Le CNCR doit constituer le noyau dur du FNDR au niveau de l'AG et du CA mais ses instances seront ouvertes aux autres acteurs et à l'Etat.
- c) La répartition des ressources du FNDR devra se faire sur la base de la programmation des activités, des institutions pérennes au service des producteurs ISRA, ANCAR, etc.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél/Cel
Awa diallo	DINFEL	Présidente	5356127
Adja Fatou Diop	FNGPFS	s. collectivité	8371374
Libasse sow	Membre		6842506
Mamadou Ngom	FONGS/Fatick	gestionnaire	9491242
Dame Gaye	UNAS	membre	8354735
Malick Sow	FENAGIE	président	6905540
Dioumorou Ka	FENAGIE	Vice pdt	9675017 5512384
Ismaila Sow	ANAPES	président	6480008
Aliou Sow	ANAPES	MCA	6622446
Adja khady Ndao	FNGPF	president	6417202
Boubacar Cissé	UNAS	president	6354618
Ablaye Sow	UNCES	membre	9675571
Fara Deme	FFENAGIE /ELE	membre	5630559
Modjiguène Mbaye	DINFEL	membre	5457085
Mamadou Ba	ADNA	Membre	347145
Maimouna Ba	UNCES	membre	5541018
Charbonnier B.	AFDI, Ile de France	Sec.Général	00330160691419
Samba Yero Sow	UNCES	Président	6434323
Harouna Ba			

ATELIER FILIERE : CEREALES LOCALES

Date : 05 Décembre 2003

Lieu : siège CNCR

Président de séance : Mr Ousmane Fall (Cellule d'Appui Technique CNCR)

Rapporteur : Mr Ibrahima Dème (UNCAS Diourbel)

Animateurs : MM Fallou Diéye et Ada Adrien Dioh (SOFRECO)

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants de l'atelier.

Les experts et les participants de l'atelier se présentent chacun avec la structure qu'il représente.

Présentation des termes de références

Le PSAOP (Programme Services Agricoles et Organisations des Producteurs) a démarré depuis 1999. Il s'agit d'un programme dont l'objectif est de développer la productivité et la production agricoles en concertation avec les producteurs et leurs organisations. Ses composantes sont :

- Appui aux organisations des producteurs
- Conseil agricole et rural qui se fait à la demande des producteurs en lieu et place du système d'encadrement classique.
- La recherche à travers l'ISRA, l'ITA qui devront prendre de nouvelles orientations vis à vis des producteurs dans le cadre de la recherche appliquée pour satisfaire la demande de nouvelles technologies des producteurs.

L'Etat et tous les intervenants doivent conjuguer leurs efforts pour que cette approche participative fonctionne en concertation avec les producteurs. C'est cela l'idée générale qui se dégage du PSAOP.

L'objectif du FNDR est d'aider ces trois composantes. La question qui se pose est de savoir si ce fonds est faisable ; et si oui quelle place les OP doivent y occuper ? etc. Comment pourrait on alimenter ce fond ?

Brève présentation de la structuration et du mode de fonctionnement de la filière céréales locales sachant que les organisations suivantes ont pris part à l'atelier :

- CICL : Comité Interprofessionnel des Céréales Locales
- Fédération des Maïsiculteurs
- UNCAS : Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal
- FONGS : Fédération des ONG du Sénégal
- FNGPF : Fédération Nationale des Groupements Féminines

Il faut bien organiser la filière, créer des banques de céréales pour permettre aux producteurs d'en tirer profit. Il faut aussi réfléchir et encourager la transformation des céréales locales.

Les participants demandent que l'on étudie comment allier la production céréalière et l'aviculture pour résoudre une partie des problèmes de débouché.

La filière céréalière n'est pas aussi bien organisée que la filière arachidière. Ainsi, le CICL ne fonctionne pas comme le CNIA en ce qui concerne la fixation des prix des céréales.

Il faut retenir que les céréales ne jouent plus le rôle de simple appoint mais deviennent, à l'instar des cultures de rente, des produits commercialisés pour résoudre des problèmes de revenus pour le producteur.

Pour les participants l'introduction de la culture d'envergure du maïs a un côté positif et un côté négatif. Elle est difficile à généraliser mais elle permet aussi d'appuyer l'aviculture. Par contre, elle n'a pas bien renforcé l'interprofession faute de mesure d'accompagnement.

Il faut également noter que la commercialisation du maïs est lente ce qui entraîne la violation des contrats avec les fournisseurs d'intrants et de crédit. Ensuite le prix n'est pas négocié pour tenir compte des charges du producteur. Il faut bien expliquer l'interprofession au niveau céréale. Ensuite il faut résoudre le problème de débouché des céréales.

Création du FNDR

Arguments favorables :

Le fond peut aider à la décentralisation

- Aider à développer les banques de céréales villageoises.
- IL y a des exemples de fonds qui ont marché sur la base de prélèvements et de cotisations ; d'autres l'ont fait à leur profit donc les organisations de producteurs doivent l'accepter pour elles mêmes.

Arguments défavorables :

- Chacun doit accepter d'y mettre le sien
- Il ne faut pas que le Fond soit victime de la politique.
- Il y a trop de taxes sur nos produits ; en les allégeant cela faciliterait la participation des organisations au FNDR

Activités à financer

Il s'agit des 3 activités déjà citées dans les termes de référence : le conseil agricole, la recherche agricole et agroalimentaire, l'appui aux organisations de producteurs.

Mode d'organisation et de fonctionnement du FNDR

Le CNCR en tant que cadre de concertation de tous les ruraux doit faire partie du FNDR. Tous les autres acteurs qui mettent leur argent au niveau du fond doivent en faire partie cependant il faut que les producteurs soient les plus représentés. L'Etat, les bailleurs, les élus locaux peuvent également participer au fond.

Quant au statut du FNDR l'atelier en laisse le soin aux consultants qui vont y réfléchir et faire des propositions.

Prélèvements et Taxes

Les participants estiment qu'il y a trop de prélèvements et de taxes qui n'ont aucun fondement objectif. Cela mérite d'être étudié pour trouver des solutions. Cependant il y a des prélèvements qui peuvent être opérés sur le prix des céréales dont la commercialisation est organisée (maïs). Ensuite, il faut créer des banques de céréales qui vont pouvoir aussi alimenter le fond.

Dans les perspectives, on peut envisager les prélèvements au niveau des transporteurs, et même augmenter le niveau des taxes pour certains produits importés comme le riz, le maïs, la farine, etc...., à condition que cela ne viole pas des accords internationaux.

Présentement les prélèvements peuvent être envisagés dans les taxes municipales (duty), guérite de Bargny, le pont Noiro.

Instauration d'une cotisation pour alimenter le fond

L'option retenue dans ce cadre est d'encourager les cotisations au niveau du CNCR par les organisations membres. Quant à la cotisation au niveau du fond, il faut laisser ce problème à la discrétion du CNCR qui mènera les concertations.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél. /Cel
Nadynou Sall	FONGS	Secrétaire général	9511237
Sidaty diagne	UNCAS	Repr.Direct.UNCAS	6527898
Ibrahima deme	URCAD	Directeur	9713741
Oumar Kassé	CA/ CICL	Vice pdt	5684077
Hamidou Diop	CCPA	Cons.charg.comm.	6535051
Omar Diouf	CICL	Transformateur	5804072
Arame Loum	Rep.group.fém.	Pdt depart.gossas	9475002
Ania Diallo	Exploit.foresier.	Présidente.coop.cha	9811458
Mamadou Sow	Coop.forest	Secret.GL coop sud	9812388
Adrien ada Dioh	sofreco	Consultant	8255730 5386508
Ousmane Fall	CAT/CNCR	Spc.pol.agricol	8255665 6947670
Amath Ndiaye	SAPCA-EGAS	Directeur	6392624 9574957
Fallou Diéye	SOFRECO	Consultant	6442399
Magatte Fall	FNGPF	Act.depart.	9432206
Souleymane Diongue	UNCAS Dakar	Pdt URCA	8361281

ATELIER FILIERE RIZ

Date : 20 Novembre 2003

Lieu : siège CNCR

Président de séance : Mr Ousmane Fall (Cellule d'Appui Technique CNCR)

Rapporteur : Mr Birahim Diop (FONGS ST-LOUIS)

Animateurs : MM Fallou Diéye et Ada Adrien Dioh (SOFRECO)

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants de l'atelier.

Il présente ensuite les experts et laisse le soin à chaque participant de l'atelier de se présenter avec la structure qu'il représente.

Le chef de la mission d'étude Mr Diéye présente les termes de référence de l'étude en soulignant que le FNDR est le dernier maillon des réformes institutionnelles prévues par le PSAOP (Programme Services Agricoles et Organisations des Producteurs).

La participation des producteurs, leur appropriation des programmes constituent des facteurs clefs de réussite. Désormais la demande de services agricoles doit émaner des producteurs et de leurs organisations. Les prestataires de ces services sont comptables des résultats devant les Organisations de Producteurs et celles ci doivent apporter leurs contributions pour ces prestations.

Les Fédérations suivantes ont pris part à l'atelier riz :

- FPA : Fédération des Périmètres Autogérés (de la Vallée)
- FEPROBA : Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
- FNGPF : Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal
- FONGS : Fédération des ONG du Sénégal

Point 3 : Présentation de la filière

- A. Il existe un comité interprofessionnel qui réunit les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les commerçants et les sociétés d'intervention : le CIRIZ, Comité Interprofessionnel
- B. Pour le fonctionnement de l'interprofession, il existe encore des difficultés de fonctionnement qui empêchent sa dynamisation : irrégularité des réunions, non versement des cotisations.
- C. Les difficultés de l'interprofession sont en partie liées à la divergence des intérêts de ces différentes composantes. Il y a donc lieu de les renforcer en faisant converger les intérêts. Les organisations des producteurs doivent être plus dynamiques dans des secteurs autres que la production (par exemple s'organiser pour vendre en groupe) pour mieux défendre les intérêts de leurs membres.
- D. Le comité d'initiative mis en place pour créer, si nécessaire, une nouvelle organisation nationale de la filière s'est mis au travail avec des organisations comme l'UNIS, la FONGS, le CIRIZ fédération.

Point 4 : Arguments pour la création du FNDR

On pourrait prélever 2F/Kg de Riz importé et xF/Kg sur le Riz local. Il faut également veiller à ce qu'une partie de la taxe rurale soit versée au FNDR.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél. /Cel
Morkoba Ndiaye	FOMCS/kolda	Animateur	9965729
Malang Sané	FONGS/kolda	Animaniteur	9366543
Landing Diéme	Feproba/kolda	Président	9973101
Mariama Sonko	FGPFR/CNCR ziguinchor	Membre	9915105
Moussa Kane	F.P.A.	Membre C.A.	6368146/9638 805
ALIOUNE Gueye	F.P.A.	Secrétaire général	5404851
Natouga Mbodji	F.P.A.	Responsable commercialisation	5467371
Abdou Hadji Badji	FONGS/CRCR/zig.	Président	9912537/6575 520
Amadou MBOJI Niay	F.P.A.	Intrants	9631298/6518 668
Madiop Linbo Diop	F.P.A.	P.C.A/M.E.C	9638110/5635 677
Fatoumata B.Obeigo	F.G.P.F./CRCR/Kao lack	Pdt.C.presse	6549611
Birahim Diop	FONGS-STL	Membre CP	9638008/9636 187
Ousmanen Ly	FONGS-SL	Coordonnateur	9651401/5678 299

ATELIER FILIERE ARACHIDE

Date : 22 Novembre 2003

Lieu : siège CNCR

Président de séance : Mr Ousmane Fall (Cellule d'Appui Technique CNCR)

Rapporteur : Mr Ibrahima Dème (UNCAS Diourbel)

Animateurs : MM Fallou Diéye et Ada Adrien Dioh (SOFRECO)

Unions et Fédérations ayant pris part à l'atelier :

- UNCAS : Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal
- CCPA : Cadre de Concertation des producteurs d'Arachide
- UGIE/SEPICA-EGAS : Union des GIE
- FONGS : Fédération des ONG du Sénégal
- FNGPF : Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine

Après le mot de bienvenue du représentant du Président du CNCR, Monsieur Fallou Diéye Consultant indépendant a présenté les termes de référence de l'étude deuxième point de l'ordre du jour.

La revendication du CNCR : la mise en place d'un fond pour que le financement du développement rural ne dépende plus exclusivement du financement extérieur et des aléas budgétaires. C'est d'ailleurs là l'un des objectifs du PSAOP dont la première phase, essentiellement des réformes institutionnelles, se termine en 2004.

Parmi ces réformes, il y a la création des DRDR, du FNRAA, de l'ANCAR. Contrairement aux SRDR des années 70 (SODEVA, SOMIVAC, DERBAC,.....) les institutions actuelles doivent travailler sur la base des besoins exprimés par les producteurs et leurs organisations.

Le PSAOP comporte quatre composantes et la cinquième est le FNDR qui est un outil aussi pour les producteurs. Conseil agricole, appui aux OP, recherche agricole et agroalimentaire sont les trois activités qui seront financés par le FNDR d'après les termes de référence. L'objectif de l'atelier est de recueillir les avis des OP sur ce fonds qu'ils doivent s'approprier.

Présentation de la structure et du mode de fonctionnement de la filière

Les principaux acteurs de la filière arachide sont : les producteurs et leurs organisations, l'UNCAS, le CCPA, les semenciers avec l'UNIS, les intermédiaires comme les OPS et les transporteurs, les huiliers comme SONACOS et NOVASEN etc. Ils constituent les membres de l'interprofession, le CNIA.

Les producteurs qui fournissent la matière première se considèrent comme les laissés pour compte. Les huiliers apparaissent comme les membres dont les vues influencent les décisions de l'interprofession.

Un des problèmes clefs de la filière c'est le capital semencier et le problème de commercialisation.

Il est reproché au CNIA de ne pas se réunir régulièrement.

Création du FNDR

Arguments favorables :

- l'intitulé des fonds n'est pas discutable, compte tenu des problèmes recensés dans la filière. Par exemple, le fond pourra permettre d'éviter de toujours tendre la main, d'être autonome. Il peut, par la recherche/développement sur les technologies post-récolte, aider à résoudre le problème des matériels de collecte.

Arguments défavorables :

- Cependant comment mobiliser les fonds compte tenu de la faiblesse des OP.
- Problème de Gestion de ce fonds pour éviter les erreurs du passé sur des expériences similaires.
- Manque d'actions de sensibilisation.

Activités à financer par le fonds

- Conseil agricole et rural
- Recherche agricole
- Appui aux producteurs
- Renforcement de capacité
- Positionnement dans les filières
- Appui institutionnel
- Prise de participation dans les entreprises stratégiques pour les OP.

Les fonds de calamités, de garantie, de bonification doivent faire objet de réflexion pour la conception et leur mise en place.

Mode d'organisation et de fonctionnement du FNDR

Il faut une Assemblée Générale des membres fondateurs, un Conseil d'Administration et un administrateur du fond.

Pour la représentation il faut faire attention à ne pas lier le niveau de cotisation au poids dans la représentation dans les organes de décisions. Si cela était le cas les organisations de producteurs seraient dans une position de faiblesse dans le FNDR. Cependant cela peut faire objet de réflexion.

Pour le statut du fond, il est demandé au cabinet de faire des propositions à étudier.

Les membres proposés pour le FNDR :

- Producteurs représentés par le CNCR
- Etat
- Collectivités Locales
- Le secteur privé

Prélèvements et Taxes

Ils peuvent se faire à travers plusieurs niveaux :

- sur la vente des produits
- sur le prix
- Les produits agricoles importés qui pouvant concurrencer l'arachide.

Les prélèvements à faire devront se mettre en place au fur et à mesure que le FNDR apportera la preuve de son efficacité aux yeux des producteurs.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél./Cel
Bouso Ngom	FNGPF	Présidente	9738007
Arame Ioum	FNGPF	Présidente	9475002
Adja Labou	FNGPF	Présidente	9363963
Cheikh Sall	UNCAS	Ass. du direct urcaf	
ABDOU CISSE	UNCAS	Président URCA/Fatick	6549468
MAMADOU BA	SAPCA-EGS	Coord. assistant	9574957
CHEIKH.T.DIENG	UNCAS	Assis. direct. urca	5652392
MOUSSA GUEYE	UNCAS (URCATH)	Assis. directeur	9518565
IBRAHIMA DEME	UNCAS OL	Directeur urca thies	9713741
Pape AMADOUBA	Uncas kaol	Assis. directeur	9414404
Sidaty Diagne	UNCAS	Représentant UNCAS	6527898
Serigne Bouso	Uncas diourbel	Pdt unca diourbel	6434463
OUSMANE FALL	CAT /CNCR	Spec. pol. agricul	8255665
Fallou diéye	sofreco	Chef mission	6442399
Didia Dicko	Cpc/kaolack	Présidente	9432205
Ada diouh	SOFRECO	Consultant	5386908
Deguen mbodj	Urck kaolack	PDTE CF/URCAT	5537931
Siny Boi	Ccp kaolack	Charge de comm.	6535051
Hamidou Diop	CCPA kaolack	Conseiller	9419726
Assé Gueye	GPF Kébémér	Président	5358087

ATELIER FILIERE HORTICULTURE

Date : 21 Novembre 2003

Lieu : siège CNCR

Président de séance : Mr Masseye Diongue (Président UNPM)

Rapporteur : Mr Mathieu Cisse (FPMN)

Animateurs : MM Fallou Diéye et Ada Adrien Dioh (SOFRECO)

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants de l'atelier.

Il présente ensuite les experts et laisse le soin à chaque participant de l'atelier de se présenter ainsi que la structure qu'il représente. Les fédérations et unions suivantes sont représentées :

- FENAGIE H : Fédération Nationale des GIE horticoles
- UNPM : Union Nationale des Producteurs Maraîchers
- FPMN : Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes
- AUMN : Association des Unions maraîchères des Niayes
- REPROH : Regroupement des Producteurs de l'horticulture ornementale
- APOV : Association des Producteurs d'oignons de la Vallée
- FEGAP : Fédération des Groupements Autonomes de Producteurs de bananes
- SEPAS : Sénégalaise d'exportations de productions agricoles et de services
- FONGS : Fédération des ONG du Sénégal
- FNGPF : Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine.

Le consultant présente les termes de référence de l'étude en les plaçant dans le contexte plus large du Programme Services Agricoles et Organisations des Producteurs (PSAOP). Ce programme est basé sur la participation des producteurs d'ou doit partir la demande.

Les institutions du développement rural sont responsables des résultats devant les producteurs dont la participation financière est désormais requise. L'étude sur le FNDR termine la première phase du PSAOP consacrée aux réformes institutionnelles.

Il est demandé aux participants de l'atelier de donner leur vision du FNDR à travers l'ordre du jour.

Présentation de la structuration et du mode de Fonctionnement de la filière horticole

L'horticulture se pratique essentiellement dans la zone des Niayes, qui s'étend le long de la côte atlantique de Dakar à St-Louis. Les facteurs les plus limitant de la filière sont l'eau et le manque d'organisation.

Il y a certes des fédérations et des unions mais les intérêts divergent souvent à l'intérieur de l'interprofession. Les participants estiment que les OP sont organisées d'une façon disparate. Le CNCR pourrait être un fédérateur pour aider à mieux organiser la filière.

Les producteurs participants à l'atelier ont pris la décision de mettre sur pieds un comité d'initiative pour réfléchir sur une meilleure structuration de la filière dans le respect de l'indépendance des OP. La structure restera professionnelle, apolitique et sera seule habilitée à agir au des horticulteurs.

Création du FNDR

- Arguments favorables avancés par les participants pour la création du FNDR :
 - Favorise la recherche
 - L'appui aux OP
 - Le Conseil
 - L'autofinancement
 - Stimule le regroupement
 - Aide à la professionnalisation des producteurs
 - Développe la filière
- Arguments défavorables : néant

Activités à financer par le FNDR

- Participations dans le capital de certaines entreprises
- La recherche dans le domaine agricole (semences de qualité etc.)
- Les études de projets (pédologie, transformation, commercialisation etc..)
- La recherche de partenariat pour la filière
- Les appuis et le conseil agricoles, Ex : Etudes.

Mode d'organisation et fonctionnement du FNDR

- Assemblée Générale : Monde rural, Etat, Collectivités Locales, Privés liés au secteur rural : 200 Membres dont 150 du monde rural
- CA (PCA et Administrateur au monde rural)
- Organes d'exécution (commission etc.)

Le financement se fera selon le potentiel et les ressources sur les prélèvements et taxes à encourager.

Prélèvements et Taxes

- **Antérieurs** : sur l'arachide, pomme de terre, mangue, oignon, haricot (circuits de commercialisation)
- **Actuels** : tomate, patate, légumes, riz

NB : Au niveau des guérites de Bargny-Rufisque et Keur Massar, ces taxes sont prélevées sur tous produits agricoles *sauf ceux destinés à l'exportation*.

Autres prélèvements et Taxes envisageables

Se référer à l'exemple du riz, de la tomate, de l'oignon dans la zone de la vallée du fleuve
Ce prélèvement servira à alimenter le FNDR et le fonctionnement de l'interprofession.

Instauration d'une cotisation pour alimenter le FNDR

Pour toutes les raisons citées plus haut, une cotisation est nécessaire pour alimenter ce fond.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél. /Cel
Baidy Ndao	REPROH	Président	6374115
Sonata Diallo	F.N.G.P.F	Membre fédération	6882138
Pathé Dia	FONGS	Administrateur	6472462
Ibrahima Bâ	APOV	Chef programme	5532501
Amadou Diakhaté	FPMN	Responsable Chef production	5366480
Malang Faty	REGAP	Président	9815121
Moussa Faye	UMPM	Président	8361281
Messaye Diongue	UMPM	Président	8368842 /6528685
Malang Faty	ADECOR	Représentant	9388070
Abdoulaye Traoré	SEPAS/ORG	Représentant	5591070
Mathieu Ciss	FPMN	Représentant	6356753
Alassane Guèye	FPMN	Agriculteur	8364640
Libasse Samb	UMPM	Agriculteur	8368942
Sokhna Penda Fall	FNGPF	Présidente Rufisque	5625093
Sakou Mbengue	FNGPF	organisation	8367496
Ibrahima Gningue	FNGIE/AUMN	Secrétaire Général	5331423
Samba Baldé	Pellital	Membre	9366068

ATELIER FILIERE COTON

Date : 13 Décembre 2003

Lieu : siège CNCR

Président de séance : Mr Moussa Sabaly, président FNPC

Rapporteur : Mr Demba Mballo, FNPC (pdt Union vélingara)

Animateurs : MM Fallou Diéye et Ada Adrien Dioh (SOFRECO)

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants de l'atelier. Il explique que le retard pour la tenue de cet atelier est dû à la période des récoltes et au quiproquo qu'il y a dans la communication.

Les experts et les participants de l'atelier se présentent chacun.

Présentation des termes de références

Le PSAOP (Programme Services Agricoles et Organisations des Producteurs) a démarré depuis 1999. Il s'agit d'un programme dont l'objectif (dans le cadre de la réduction de la pauvreté) est de développer la productivité et la production agricoles en concertation avec les producteurs et leurs organisations. Ses composantes sont :

- Appui aux organisations des producteurs
- Conseil agricole et rural qui se fait à la demande des producteurs en lieu et place du système d'encadrement classique des années 70.
- La recherche agricole et agroalimentaire à travers l'ISRA et l'ITA qui devront prendre de nouvelles orientations vis à vis des producteurs dans le cadre de la recherche appliquée pour satisfaire la demande de nouvelles technologies des producteurs.

C'est une démarche participative qui associe étroitement les producteurs et leurs OP.

L'objectif du FNDR est d'aider les trois composantes du PSAOP énumérées ci-dessus.

L'objectif de l'atelier est connaître la position des producteurs sur ce projet.

Brève présentation de la structuration et du mode de fonctionnement de la filière coton : C'est une des filières les mieux structurées du secteur primaire. L'interprofession est essentiellement construite autour de la FNPC (Fédération Nationale des Producteurs de Coton) et de la SODEFITEX (Société de Développement des Fibres Textiles), récemment privatisée avec DAGRIS comme partenaire stratégique.

La FNPC est composée à base de Groupements de Producteurs de Coton (GPC), souvent à l'échelle du village. Plusieurs GPC se regroupent pour former un Centre. A l'échelon supérieur on trouve les secteurs qui forment à leur des unions de secteurs.

La FNPC est composée de 15 unions de secteurs. Elle s'occupe de l'approvisionnement de ses membres en intrants : recensement et synthèse des besoins, recherche financement

auprès de la CNCAS, distribution aux membres et récupération du crédit. Ainsi, chaque année c'est un financement de 3 à 4 milliards qui levé et remboursé à la banque.

La FNPC a initié sans problème un prélèvement de 1 Franc CFA versé dans un compte à la CNCAS comme garantie au crédit.

La filière dispose d'un fonds de soutien de 2 milliards. Il est abondé par les bénéfices de la campagne.

La représentativité à la FNPC est garantie par plusieurs facteurs. Seuls les producteurs de coton peuvent être délégué. La période des élections dure trois mois et le processus est confié à un cabinet indépendant sur appel d'offres.

La SODEFITEX associe étroitement les producteurs à l'encadrement, aux essais et démonstration. L'agent chargé de diffuser les technologies agricoles est choisi parmi les cotonculteurs.

Les participants considèrent que les raisons évoquées dans les termes de référence sont suffisantes pour créer le FNDR et qu'ils y adhèrent.

Pour les activités à financer ils ajoutent aux trois prévues par l'étude : la participation aux privatisations en fournissant aux producteurs les fonds nécessaires pour cela.

Pour le mode d'organisation et de fonctionnement, les participants pensent que les producteurs doivent être majoritaires dans les organes de décisions.

Dans le passé on leur a fait des promesses dans ce genre d'organisation qui n'ont pas été tenues. Si l'objectif est d'aider les producteurs à partir de leurs besoins exprimés, la meilleure solution est qu'ils soient là où les décisions se prennent et qu'ils aient la majorité, déclare un président d'union.

Pour la FNPC il ne doit pas y avoir de problème pour lever des cotisations ou faire de nouveaux prélèvements mais cela doit être motivé. Sur le prix de chaque kilogramme de coton commercialisé la FNPC prélève actuellement 5 FCFA. Ce prélèvement est accepté parce son utilisation est transparente aux yeux des producteurs. Il devra en être de même pour le FNDR.

Les cotonculteurs demandent que l'Etat verse une partie des prélèvements pour alimenter le FNDR.

Ils souhaitent que le CNCR représentent les ruraux aux côtés de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé. Le CNCR devra mener les concertations pour trouver une représentation équitable des différentes fédérations et unions.

Le financement des activités devra se faire sur la base des programmes arrêtés par les organes de décisions du FNDR.

Liste des participants

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Tél. /Cel
Moussa Sabaly	FNPC	Président	5659360
Momath Sall	FNPC	PC Technique	9447172
Ndila Balde	FNPC	1 ^{er} Vice PDT	9975509
Galle Mballo	FNPC	C.financier	9961152
Aliou Konko Baldé	FNPC	c.Technique	9967005
Abdoulaye Sabaly	FNPC	C.Formation	9367060
Demba Mballo	FNPC	Pdt Union Velingara	5644239
Ousmane Fall	CAT/CNCR	Spécialiste en politiques agricoles	8255665
Fallou Diéye	SOFRECO	Chef mission	6442399
Ada Diah	SOFRECO	Consultant	5386908